PLU ET PSMV – PROTECTION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Actualité: 04/07/2016 (PLU), 18/12/2013 (PSMV MARAIS) ET 09/08/2016 (PSMV 7^{EME} ARRDT)

I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7^{ème} arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

La Plan Local d'Urbanisme défini à l'article 2.2.2 2° de la Zone Urbaine Générale des voies le long desquelles le commerce et l'artisanat à rez-de-chaussée sont protégés. Ces protections sont de trois types :

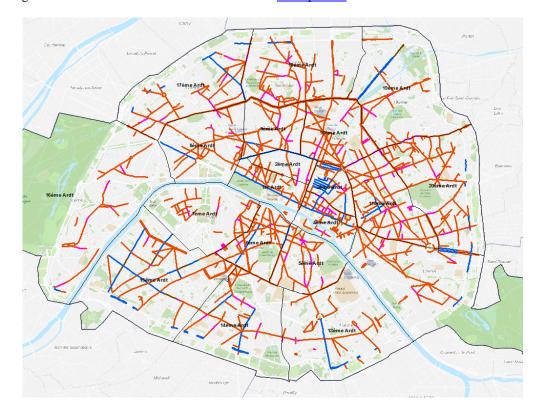
- Protection du commerce et de l'artisanat, qui interdit la transformation des locaux de commerce ou d'artisanat à rez-de-chaussée vers d'autres destinations.
- Protection renforcée du commerce et de l'artisanat, qui ajoute à la protection précédente l'obligation de créer à rez-de-chaussée des locaux destinés au commerce ou à l'artisanat.
- Protection particulière de l'artisanat, qui en plus de la protection du commerce et de l'artisanat, empêche la transformation de locaux d'artisanat en d'autres destinations.

Les voies concernées par ces protections sont localisées par le plan C intitulé « Mixité sociale et protection du commerce et de l'artisanat » qui figure dans l'Atlas Général du PLU. L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici : www.pluenligne.paris.fr

Lors de la révision des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais (18/12/2013) et du 7ème arrondissement (09/08/2016), ces dispositions ont été étendues à certaines voies de ces secteurs sauvegardés:

- Voir l'article US 2.2 a) du règlement du PSMV du Marais, ainsi que le plan qui localise ces voies.
- Voir l'article US 2.2 1° a) du règlement du PSMV du 7ème arrondissement, ainsi que son annexe V et le plan qui localise ces voies.

Les règlements des deux PSMV sont consultables sur www.paris.fr



Version: 1

Le lot de données décrit par cette fiche contient la géométrie des tronçons de voies concernés par ces protections.

Identification du tronçon de voie : chaque tronçon de voie est identifié par un numéro unique N_SQ_PCA.

Identification de la voie : la voie est identifié par son nom (NOM VOIE) et par son code dans le fichier FANTOIR de la Direction Générale des Finances Publiques (CVO DGI).

Codage des protections : les protections sont indiquées dans les colonnes PCA (Protection du commerce et de l'artisanat), PPA (Protection particulière de l'artisanat), PRCA (Protection renforcée du commerce et de l'artisanat). Les valeurs possibles sont :

- « N » : Le tronçon n'est pas concerné par la protection
- « O » : Le tronçon est concerné par la protection, des deux côté de la rue.
- « P » : Le tronçon est concerné par la protection, mais uniquement du côté pair.
- « I » : Le tronçon est concerné par la protection, mais uniquement du côté impair.

Adresses: Sur chaque troncon de voie protégé sont indiquées les adresses extrémités à de la partie concernée par la protection. Attention : ces adresses sont celles qui figuraient dans les fichiers de la Ville de Paris au moment où la protection a été actée. Néanmoins, ce sont les documents graphiques du PLU et des PSMV qui localisent les protections. Ces adresses ne sont donc qu'indicatives : si un arrêté municipal modifie l'adressage de la voie, les nouvelles adresses bordant le tronçon de voie seront impactées par les protections, même si elles ne figurent pas dans ce fichier.

II. Modèle de données

Données linéaires.

Attributs:

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
N_SQ_PCA	Numéro unique du tronçon protégé	N	
PCA	Protection du commerce et de l'artisanat	C 1	'O' : Oui, des 2 côté
PPA	Protection particulière de l'artisanat	C 1	'N' : Non
PRCA	Protection renforcée du commerce et de	C 1	'P': Oui, côté pair
	l'artisanat		'I': Oui, côté impair
N_VO_ADDG	Numéro de voie de l'adresse de début à gauche	N	
C_SUF_ADDG	Suffixe de l'adresse de début à gauche	C 1	b, t, q ou c
N_VO_ADFG	Numéro de voie de l'adresse de fin à gauche	N	
C_SUF_ADFG	Suffixe de l'adresse de fin à gauche	C 1	b, t, q ou c
N_VO_ADDD	Numéro de voie de l'adresse de début à droite	N	
C_SUF_ADDD	Suffixe de l'adresse de début à droite	C 1	b, t, q ou c
N_VO_ADFD	Numéro de voie de l'adresse de fin à droite	N	
C_SUF_ADFD	Suffixe de l'adresse de fin à droite	C 1	b, t, q ou c
CVO_DGI	Code voie dans le fichier FANTOIR	C 10	
NOM_VOIE	Nom de la voie	C 255	

III. Métadonnées :

Source : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

Unité: degrés décimaux.

Système de coordonnées : WGS 84

Actualité: Ces données sont conformes à la dernière version du PLU, approuvé par le conseil de Paris le 4 juillet 2016, à la dernière version du PSMV du Marais, arrêté par le Préfet de Paris le 18 décembre 2013, et à la dernière version du PSMV du 7^{ème} arrondissement, arrêté par le Préfet de Paris le 9 août 2016.

Restriction d'utilisation: Les données décrites ici ont été utilisées pour réaliser le plan « Mixité sociale et protection du commerce et de l'artisanat » du PLU de Paris, qui est à l'échelle du 1/12 500ème, et les plans équivalents qui figurent dans les PSMV du Marais et du 7ème arrondissement. Seuls ces plans, consultables en PDF sur le site de la Mairie de Paris (www.pluenligne.paris.fr pour le PLU et www.paris.fr pour les PSMV) portent une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

Contact : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : <u>paris-geoportail-urbanisme@paris.fr</u>